4 Je suis déjà locataire d'un logement social

	CRITÈRES	POINTS
CRITÈRES NATIONAUX	Reconnu DALO : reconnu prioritaire au titre du Droit au Logement Opposable	300
	Victime de violences au sein du couple ou menace de mariage forcé	200
	Victime de viol ou d'agression sexuelle à son domicile ou ses abords	200
	En situation de handicap	100
	Appartement de coordination thérapeutique	100
	Mal logé	100
	Hébergé ou logé temporairement	100
	Sortie d'une période de chômage de longue durée	100
	Occupant d'un logement indigne	100
	Engagé dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle	100
	Victime de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme	100
	Logement sur-occupé ou non décent avec au moins un mineur	100
	Dépourvu de logement et d'hébergement	100
	En procédure d'expulsion sans relogement	100
CRITÈRES DE GRAND BESANÇON MÉTROPOLE	Relogement pour cause de démolition	250
	Ancienneté de la demande	90
	Demandeur du 1er quartile	90
	Demande faite pour un rapprochement du lieu de travail	90
	Personne de moins de 30 ans	90
	Personne habitant un logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	90
	Parent isolé avec plus de 2 enfants à charge	90
	Parent isolé avec 2 enfants à charge	80
	Parent isolé avec 1 enfant à charge	70
	Personne avec un assistant familial ou maternel à son domicile	70
	Personne habitant un logement en sous-occupation (avec 1 pièce supplémentaire)	50
	Personne habitant un logement en sous-occupation (avec 2 pièces supplémentaires)	50
	Proposition de logement ayant fait l'objet d'un refus au cours des 12 derniers mois	-20
	Proposition de logement restée sans réponse au cours des 12 derniers mois	-50

loge.GBM · Néolia Groupe ActionLogement · habitat 25 · ActionLogement · Grand Besançon Métropole

Direction Communication Grand Besançon Métropole - septembre 2025 - IMPRIM'VERT® Imprimerie municipale

Le système de cotation de ma demande de logement social

Pour un accès au logement social plus transparent.
Un dispositif équitable et lisible pour tous.

Grand Besançon Métropole

1 Qu'est-ce que la cotation ?

La cotation consiste à attribuer des points à votre demande de logement social en fonction de critères. Elle permet également de situer votre demande par rapport aux autres demandes de logement similaires.

> Les points peuvent changer avec le temps, selon votre ancienneté et votre situation.

> La cotation est une aide à la décision pour l'attribution d'un logement social. Mais **seule la commission d'attribution** organisée par le bailleur reste décisionnaire dans le choix des candidat(e)s retenu(e)s sur un logement à attribuer.

Critères communs : les critères retenus pour attribuer des points sont les mêmes pour toutes les communes du Grand Besançon et leurs partenaires.

2 En tant que demandeur de logement social, que dois-je faire ?

> Vérifier l'exactitude des informations renseignées sur mon dossier et fournir les pièces justificatives nécessaires à l'attribution de points.

> Veiller à mettre à jour ma demande de logement social en cas d'évolution de ma situation.

Comment faire ?

Enregistrer toutes les pièces justificatives en lien avec ma situation soit sur le portail grand public soit auprès d'un des services enregistreurs.
www.demandelogementbourgognefranchecomte.fr

Comment connaître la note de ma demande ?

Le nombre de points est inscrit dans l'onglet « Cotation » de ma demande de logement social.

Refuser un logement adapté à ma situation, pourra diminuer de 20 points la cotation de ma demande, ou de 50 points en cas de non réponse à une proposition.

Plus d'informations sur :
www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/faire-une-demande-de-logement-social/

3 J'effectue ma première demande de logement social

	CRITÈRES	POINTS
CRITÈRES NATIONAUX	Reconnu DALO : reconnu prioritaire au titre du Droit au Logement Opposable	300
	Victime de violences au sein du couple ou menace de mariage forcé	200
	Victime de viol ou d'agression sexuelle à son domicile ou ses abords	200
	En situation de handicap	100
	Appartement de coordination thérapeutique	100
	Mal logé	100
	Hébergé ou logé temporairement	100
	Sortie d'une période de chômage de longue durée	100
	Occupant d'un logement indigne	100
	Engagé dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle	100
	Victime de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme	100
	Logement sur-occupé ou non décent avec au moins un mineur	100
	Dépourvu de logement et d'hébergement	100
	En procédure d'expulsion sans relogement	100
CRITÈRES DE GRAND BESANÇON MÉTROPOLE	Ancienneté de la demande	70
	Demandeur du 1er quartile	90
	Rapprochement du lieu de travail	90
	Personne de moins de 30 ans	90
	Personne habitant un logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	90
	Personne habitant le Grand Besançon	80
	Parent isolé avec plus de 2 enfants à charge	90
	Parent isolé avec 2 enfants à charge	80
	Parent isolé avec 1 enfant à charge	70
	Personne avec un assistant familial ou maternel à son domicile	70
	Proposition de logement ayant fait l'objet d'un refus au cours des 12 derniers mois	-20
	Proposition de logement restée sans réponse au cours des 12 derniers mois	-50